

Validées par le Conseil de collégium le 21/09/2021

IUT concerné : **Thionville-Yutz**Intitulé du B.U.T. : **Génie Industriel et Maintenance**(+ parcours pour les  
B.U.T. de type 3) :**SEMESTRE 1**

Code élément	Nature	Libellé élément	Coef. interne sous-élément	Nature de(s) épreuve(s)	Nb épreuves	Coef. épreuve	Contrôles différenciés (oui/non)	Conservation		
								Oui/Non	Durée	Note mini
UE1.1	UE	1.1 Maintenir en condition opérationnelle un système pluritechnique						Oui	1 an	10
UE1.2	UE	1.2 Améliorer un système pluritechnique						Oui	1 an	10
UE1.3	UE	1.3 Organiser l'installation d'un système pluritechnique						Oui	1 an	10
UE1.4	UE	1.4 Participer à la gestion des moyens techniques et humains d'un service						Oui	1 an	10
UE1.5	UE	1.5 Sécuriser le fonctionnement d'un système						Oui	1 an	10
S1.01	SAE	1.01 Maintenir		oral et/ou écrit et/ou TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
S1.02	SAE	1.02 Améliorer		oral et/ou écrit et/ou TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
S1.03	SAE	1.03 Installer		oral et/ou écrit et/ou TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
S1.04	SAE	1.04 Manager		oral et/ou écrit et/ou TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
S1.05	SAE	1.05 Sécuriser		oral et/ou écrit et/ou TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
S1.PF	SAE	Portfolio		non évalué ce semestre						
R1.01	RSC	1.01 Mathématiques		écrit et/ou TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.02	RSC	1.02 Informatique		écrit et/ou TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.03	RSC	1.03 Mécanique et Matériaux 1		écrit et/ou TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.04	RSC	1.04 Génie électrique 1		écrit et/ou TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.05	RSC	1.05 Technologie mécanique et fluide 1		écrit et/ou TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.06	RSC	1.06 Electricité et automatismes industriels 1		écrit et/ou TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.07	RSC	1.07 Méthodes Maintenance		écrit et/ou TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.08	RSC	1.08 Organisation des systèmes industriels		écrit et/ou TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.09	RSC	1.09 Techniques d'expression-communication 1		écrit et/ou TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.10	RSC	1.10 Anglais 1		oral et/ou écrit et/ou TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		
R1.11	RSC	1.11 Projet Personnel Professionnel 1		écrit et/ou TP	Au minimum de 1	1	Non	Non		

**Conditions éventuelles de prise en compte de l'absentéisme :**

Toute absence injustifiée à un travail noté ou à un contrôle est sanctionnée par la note zéro quelle qu'en soit la raison et sans possibilité de rattrapage ou de neutralisation de la note. Les départements appliquent une tolérance par semestre sur les six premières heures d'absences injustifiées pour impondérables sans pondération des moyennes d'Unité d'Enseignement (sans déroger au point précédent). Au-delà des 6h de tolérance, les départements comptabilisent les absences injustifiées par Unité d'Enseignement et pondèrent la moyenne de chaque UE selon les règles suivantes :

- pour chaque UE, la pondération appliquée est en points, et la valeur de la pondération dépend du volume horaire total d'absences injustifiées de l'UE,
- les semestres n'ayant pas le même nombre d'UE et des volumes horaires différents par UE, les pondérations ci-dessous sont indexées sur ces deux variables dans un souci d'équité entre les étudiants.

Valeurs des pondérations en points

Volume horaire d'absences injustifiées compris entre	Nombre d'UE			
	1 UE	2 UE	3 UE	4 UE
> 0 % et ≤ 3 % du volume horaire de l'UE	-1,5	-1	-0,75	-0,5
> 3 % et ≤ 6 % du volume horaire de l'UE	-2,5	-2	-1,5	-1
> 6 % et ≤ 9 % du volume horaire de l'UE	-3,5	-3	-2	-1,5
> 9 % du volume horaire de l'UE	-5	-4	-3	-2

**Mesures spécifiques appliquées en cas d'événement exceptionnel :**

Passage des évaluations en distanciel ou toutes autres modalités adaptées au contexte

**Modalités de prise en compte d'UE validées par ailleurs :**

Non concerné au semestre 1